

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 1er octobre 1987 (affaire no 40), vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres avec concours en vue de la construction d'un parking en silo entre les Rues de la République et Lucien Gasparin, face à l'Hôtel de Ville.

Le jury du concours propose de retenir l'offre de l'Entreprise GTM / REUNION, d'un montant de 32 281 844,23 F, correspondant à un parking de cinq cents places.

Je vous demande de confirmer ce choix, et de m'autoriser à passer le marché correspondant.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle souhaite que soit étudiée l'extension de ce parking de 500 à 700, et 1 000 places.

Commission des Finances

Elle est favorable à ce rapport, et attend de connaître le montant du surcoût pour se prononcer sur l'éventuelle augmentation de la capacité de ce parking.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Le surcoût en ce qui concerne une probable extension du parking en silo est connu : environ 3 000 000 F par 100 places supplémentaires.

L'extension ne consiste pas à rajouter des étages. Il s'agit, en effet, d'un bâtiment dont la hauteur est déjà fixée. Suivant le nombre de paliers existant à l'intérieur de celui-ci, nous disposerons d'un plus grand nombre de places de parking. Il ne s'agit pas de surélever ce bâtiment.

L'extension maximale est de 1 000 places. Il s'agira en fait de réaliser les paliers suffisants pour soit 1 000, soit 700 ou soit 500 places de parking.

Le coût d'une extension à 100 places supplémentaires est de 3 000 000 F.

Vous allez normalement voter sur la solution de base qui est de 500 places. Cependant, je vous demande de donner délégation à la Commission des Travaux Publics pour pouvoir décider, lorsque nous disposerons des chiffres précis, sur une capacité de 700 ou de 1 000 places, et pour se prononcer sur l'opportunité de retenir telle ou telle capacité.

En êtes-vous d'accord ? Je mets aux voix. Opposition ? Abstention ?

M. GERARD G. : Abstention.

LE MAIRE : Vous souhaitez vous exprimer, Monsieur GERARD.

M. GERARD G. : Les deux : voter et parler. Abstention, pour ce qui concerne le vote. D'autre part, je voulais poser la question suivante :

combien d'entreprises ont concouru pour ce parking ?

M. FOURNEL : Quatre.

M. GERARD G. : Et, quels étaient les critères retenus pour sélectionner telle entreprise plutôt que telle autre ?

M. FOURNEL : Au niveau de cette affaire, il y a eu un appel d'offres sur concours d'entrepreneurs - concepteurs.

Cet appel d'offres s'est déroulé en deux temps : dans un premier temps, il s'est agi de sélectionner les candidatures (dans cette première phase, il y a eu huit candidatures ; et, le jury constitué à l'époque en a retenu quatre) ; dans un deuxième temps, c'est l'entreprise GTM / REUNION qui a été retenue, en finale.

M. GERARD G. : Et là, ce sont les coûts définitifs.

M. FOURNEL : C'est le prix définitif au jour de la remise de l'offre, c'est-à-dire en novembre 1987. Il est bien entendu que, suivant le délai qui va s'écouler pour la mise à disposition du terrain, l'offre va être révisée par le jeu de la formule de révision qui est, elle-même, contenue dans l'offre. Si on suit l'inflation actuelle, grosso modo, les révisions de prix de l'année dernière portent sur environ 2 % du montant -entre 1,8 et 2 %-.

M. GERARD G. : Cela fait un parking à 64 000 F à peu près. Si l'on passe à 100 places supplémentaires, ce montant est porté à environ 94 000 F.

M. FOURNEL : Mais non, pas du tout. Au contraire, plus on réalise de places, et moins la place coûte cher. Vous pouvez le constater d'ailleurs dans l'offre de base : vous avez 500 places pour 32 000 000/32 500 000 F -je crois même, d'ailleurs-, ce qui ramène le prix de la place à environ 60 000 F ; alors que, si on porte la capacité de ce parc à près de 1 000 places -980, plus exactement-, on arrive à 32 000 000 + 12 000 000 = 44 000 000 F, soit 44 000 F la place. Cela s'explique très simplement puisque -comme vous l'a d'ailleurs dit Monsieur le Maire- on part d'une même structure à l'intérieur de laquelle on introduit des paliers supplémentaires suivant la capacité retenue.

M. GERARD G. : Monsieur le Maire vient également de nous dire que le surcoût sera de l'ordre de 3 000 000 F pour 100 places supplémentaires.

M. FOURNEL : En effet, c'est-à-dire 30 000 F la place supplémentaire.

Ainsi, plus on réalise de places de parking, et moins c'est cher rapporté à l'offre de base, par rapport aux 500 places de base.

Cela paraît clair : si on fait 500 places, c'est 62 000 F la place ; si on en fait 1 000, on tombe à 44 000 F l'unité.

M. GERARD M. : Cela est évident. L'ossature est la même. Le coût est dégressif, si on introduit davantage de paliers intérieurs.

Conseil Municipal du 24 mars 1988

Affaire n° 7

COMPTABILITE
2 n° 10'

ON TRIA HA

M. FOURNEL : L'ensemble revient à 44 000 000 F pour 1 000 places, plus exactement pour 980 places.

LE MAIRE : Monsieur GERARD, est-ce vous maintenez encore votre abstention sur ce dossier ?!...

M. GERARD G. : Maintenant qu'il y a eu explication, non.

LE MAIRE : Très bien. Ainsi, ce dossier est adopté à l'UNANIMITE.